

COMPTE-RENDU

Séance du 28 NOVEMBRE 2024

Le Jeudi 28 novembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2024.

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, M. POULAIN Fabrice, Mme DEVAY Nathalie, M. LAISNE Philippe,

Excusés : M. DELAMARRE Franck a donné pouvoir à Mme BOUIN Marie-Irène, M. DEFACHELLES Philippe a donné pouvoir à M. POULAIN Fabrice, Mme BARDOUL Maud a donné pouvoir à M. LAISNE Philippe, Mme HORHANT Hélène a donné pouvoir à Mme AVART-VOYE Anne-Laure,

Absent : M. AUDION Alexandre

A été nommée secrétaire : Mme MOISON Sylvie

ORDRE DU JOUR :

- 1 Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- 2 Modification des budgets Assainissement et Commune
- 3 Choix des entreprises pour des travaux divers
- 4 Convention d'occupation des nouveaux locaux associatifs
- 5 Déclaration d'intention d'Aliéner
- 6 Avis sur le PLUi de la Communauté de Communes de Nozay
- 7 Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2024.

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Avenants pour les travaux du pont du Petit Mottais

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

MISE AU JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ce point est reporté à la réunion du 19 décembre en l'absence de Franck DELAMARRE.

MODIFICATION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

1°) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose pour le budget assainissement les modifications suivantes :

- Un transfert de charges pour le personnel entre le budget Commune et le budget Assainissement,
- Un ajustement des dépenses en électricité

N° compte		Dépenses	Recettes
60612	Electricité	+ 500€	
61523	Réseaux	-3 000€	
6215	Transfert de personnel	+ 5 500 €	
6588	Charges diverses de gestion courante	-1 000 €	
7042	Travaux		+ 2 000€
TOTAL		2 000€	2 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement 2024 comme indiqué ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

2°) DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire propose pour le budget commune les modifications suivantes :

- Un ajustement pour les amortissements sur des travaux qui doivent être régularisés
- Un ajustement de crédit pour les dépenses des locaux associatifs

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
2158 – Chap 041 : Subv° d'équipement	+11 000€	10222 : FCTVA	+ 20 000€
2111 : Travaux	- 60 000€		
Opération 144 - Local associatif 23182 : Local asso 23183 : Vestiaires	+ 89 600€ + 80 400 €	238 – Chap 041 : avances versées	+ 11 000 €
Opération 154 - Pont Petit Mottais 2318 : Travaux	- 50 000€	2804181 : Amortissement Subv° équipement biens mobiliers	+ 10 000 €
Opération 156 - Bâtiments 2024 23185 : Pergola	- 20 000€	2804182 : Amortissement Subv° équipement bâtiments	+ 10 000€
TOTAL	51 000€	TOTAL	51 000€

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
681 : Amortissement	+20 000€	744 : FCTVA	+ 10 000€
6611 : Intérêts	+ 5 000€	75883 : excédents sur opér°	+ 7000 €
6450 : charges de sécurité sociale	+ 12 000€	741121 : DSR	+ 20 000 €
TOTAL	37 000€	TOTAL	37 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal 2024 comme indiquée ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

3°) BUDGET COMMUNE : DUREE D'AMORTISSEMENT

Madame le Maire propose de définir une durée d'amortissement pour les travaux de réseaux, les études et subventions correspondantes : 20 ans et 5 ans sont proposés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEFINIT** une durée d'amortissement de 5 ans pour les études et 20 ans pour les travaux,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DIVERS - DECISIONS DU MAIRE

Comme évoqué lors de la réunion et à la demande de la Préfecture, le choix des entreprises s'est fait par décision du Maire. Pour information, le Conseil a approuvé ces choix :

N° Décision du Maire	Objet	Décision	Avis du CM
DEC_2024_07	Choix de l'entreprise pour le diagnostic amiante avant démolition des vestiaires rugby et football	L'entreprise Qualiconsult est choisie pour à hauteur de 870€ HT, avec 11 prélèvements	10 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Hélène HORHANT)
DEC_2024_08	Choix de l'entreprise pour l'installation d'un pare ballons au terrain du Champ Brézin	L'entreprise Sportingsols est choisie pour l'installation d'un pare ballons au terrain du Champ Brézin à hauteur de 7 320 € HT.	CM du 24/10/2024 8 Voix POUR, 2 voix CONTRE (Philippe LAISNE et Maud Baradoul) et 2 ABSTENTIONS (Sylvie MOISON, Anne-Laure AVART-VOYE)

REGLEMENTS INTERIEURS DES LOCAUX ASSOCIATIFS ET VESTIAIRES

Madame le Maire propose de valider les règlements intérieurs pour les locaux associatifs et les vestiaires sportifs. Les associations ont eu communication des projets de convention.

Il est souhaité apporter quelques modifications comme : la « caution », les réservations sont à effectuer auprès du secrétariat de la Mairie, préciser « engagement de la responsabilité soit par le signataire de la réservation, soit par le président de l'association, nécessité de rédiger une note sur le nettoyage des locaux.

Après échanges sur la rédaction des règlements intérieurs des locaux associatifs et des vestiaires sportifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les règlements intérieurs** des locaux associatifs et des vestiaires sportifs, tels que annexés à la délibération,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Madame le Maire rappelle la délibération du 29 février 2024 qui l'autorise à préempter par délégation des biens jusqu'à 300 000€.

Elle soumet donc au Conseil Municipal le dossier de DIA des parcelles YC 253, 274, 327, 328, 329 et 330 d'une surface de 11 404 m², situé au 02 Le Champ Brézin. Le prix est fixé à 650 000€.

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Hélène HORHANT) :

- **REFUSE** de préempter les terrains situés au Champ Brézin, définis ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

AVIS SUR LE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY

Madame le Maire informe que l'avis de la Commune de Jans est sollicité en tant que Personnes Publiques Associées sur le PLUI de la Communauté de Communes de Nozay. Chaque élu pouvait venir en Mairie consulter le PLUi arrêté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **N'A PAS** d'observation particulière à formuler sur le PLUI de la Communauté de Communes de Nozay,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

AVENANT 1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DU PONT PETIT MOTTAIS

Madame le Maire rappelle que lors de la préparation des travaux de réhabilitation du pont du Petit Mottais, une étude hydraulique était nécessaire. Notre maître d'œuvre avait proposé de s'en charger, ce qui avait été validé étant donné l'urgence et le faible coût : 3 800€ HT.

Afin de pouvoir régler le maître d'œuvre, le Trésor Public nous demande de formaliser cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre pour les travaux du pont du Petit Mottais à hauteur de 3 800€ HT pour la réalisation de l'étude hydraulique,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

AVENANT 1 POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DU PONT PETIT MOTTAIS

Madame le Maire informe qu'une solution de mise en œuvre de tubages PRV a permis de diminuer nettement le terrassement de la plateforme pour les travaux du pont du Petit Mottais. Cela a pour conséquence de diminuer le montant du marché tout en répondant aux contraintes techniques, réglementaires et sécuritaires.

Ce changement méthodologique engendre un prix nouveau de 26 570€ HT (Démolition et reconstruction du mur côté RN). Néanmoins, plusieurs moins-values ont été constatées permettant d'arriver à un montant total de 215 108€ HT, alors que le prix initial du marché de 217 000€ HT, soit une économie de 1 892€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant 1 de la société GTM Travaux pour les travaux du pont du Petit Mottais avec une baisse de 1 892 € HT, soit une baisse du prix du marché à 215 108 € HT, au lieu de 217 000€ HT dans le marché initial,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

INFORMATIONS COMMUNALES :

Tempête Caetano : deux secteurs affectés par une coupure d'électricité. Le PCS a été déclenché partiellement.

Secteur 1 : la Foie, le Patis, la Chelonnière en partie ; rétablissement le samedi midi

Secteur 2 : la Charrais, la Croix Pinel, la Rue du Bourg, les Planchettes ; rétablissement le lundi midi.

Le groupe électrogène est commandé.

Accès Salle de Sports : le système a lâché le 10/11/24. Des contacts sont pris auprès de différents prestataires.

Bureau élargi :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vidéoprotection. Le bureau élargi a décidé de retenir l'entreprise E. Connex pour un montant de 4 320€ TTC. Le choix a été réalisé pour être en mesure de présenter un dossier de demande de subvention au 31/12/24.
- Décision d'appliquer 10% de pénalités sur les travaux de peinture de la Mairie à l'entreprise Volume et Couleurs.
- Participation à la Sainte-Barbe : Treffieux/St Vincent le 30/11, Nozay le 07/12 et Derval / Mouais le 14/12.
-

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

26 sapins / 26 communes : 3 communes ne participent pas. Lancement des illuminations le vendredi 06/12 à 18h.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Préparation de l'inauguration du 05/04 : 14/11
Communication : 18/11

CALENDRIER DES REUNIONS :

Assainissement : lundi 09/12 à 18h00
Communication : lundi 16/12 à 19h00
Revitalisation du bourg : mercredi 11/12 à 18h
Enfance Jeunesse : samedi 14/12 à 9h00

QUESTIONS DIVERSES

Dénomination et remerciements des familles : Les familles Descarpentries et Bourdeau remercient la Commune pour les noms donnés aux deux salles.

Participation au déficit de la restauration scolaire de la Commune de Nozay : Le Conseil valide la participation à hauteur de 100 euros.

Abattage des arbres au Pont du Petit Mottais : un élu propose de ne pas attendre et de couper les arbres en repousse. La demande sera étudiée.

DATES A RETENIR

Marché de Noël : mardi 17/12 de 16h30 à 20h (besoin de bénévoles pour démontages et barrières), 3 à 4 artistes dans la salle municipale.

Cérémonie des vœux : mardi 07/01 à 19h30 à la salle de danses.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE JEUDI 19 DECEMBRE 2024 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance à 21h30.

En mairie, le 12/12/2024
Le Maire
Marie-Irène BOUIN